

VOTRE VÉLO MARQUÉ, POUR PLUS DE SÉCURITÉ



**1 seule
de le retrouver
en cas de vol**

**Faites marquer et enregistrer
votre vélo**

APiC.

Plus d'informations sur apic-asso.com

Sur les 100 000 retrouvés, très peu sont restitués à leurs propriétaires, faute d'identification possible. Pour lutter contre cette situation, l'Etat a rendu obligatoire l'identification de tous les cycles vendus par des commerçants. Les données des propriétaires et de leurs cycles sont conservées au sein du « Fichier National Unique des Cycles identifiés ».

Il s'agit de l'une des avancées majeures du volet mobilités actives de la Loi d'Orientation des Mobilités, qui porte l'ambition de faire du vélo un mode de déplacement à part entière.

L'objectif de cette mesure, en vigueur depuis le 1er janvier 2021, est de dissuader les malfaiteurs et faciliter la restitution des vélos à leurs propriétaires.

Elisabeth Borne, alors Ministre de la Transition écologique et solidaire estime que, « *la lutte contre le vol est un des axes prioritaires du plan vélo, car nous savons que cela dissuade trop de nos concitoyens. La généralisation progressive de l'identification va constituer un progrès concret qui facilite la vie des cyclistes.* »

Comment ça marche ? : <https://apic-asso.com/comment-ca-marche/>

UNE GRAVURE PERENNE



STARWAY en tant qu'opérateur d'identification agréé participe à la lutte contre le vol en gravant en amont tous les vélos produits. Une gravure pérenne apposée sur le cadre du vélo.

STARWAY a retenu le marquage par frappe comme solution technique afin d'apposer l'identifiant unique FNUCI sur les cycles. **Dès la fabrication des cadres**, l'identifiant sera apposé sur le tube de direction juste en dessous du guidon.

Notre solution permet donc à l'identifiant d'être **inaltérable et lisible** facilement par les forces de l'ordre ainsi que toute autre personne désirant connaître le statut du vélo.